



# Bulletin d'inscription

## Stage poterie

### saison 2019

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Du 18 au 22 février

Du 5 au 9 août

Du 15 au 19 avril

Du 19 au 23 août

Du 15 au 19 juillet

Du 21 au 25 octobre

Du 22 au 26 juillet

Je soussigné,

Nom: ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code postal :..... Ville: .....

Téléphone \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ (*personne à contacter en cas d'urgence*)

Agissant en qualité de ....., inscrit et autorise l'enfant

..... à participer au stage poterie organisé par le Musée de la faïence et de la céramique, tarif 55 €.

J'accepte / je n'accepte pas (*rayez la mention inutile*) que l'image de mon enfant, prise éventuellement lors de l'activité, soit utilisée sur les supports de communication du Musée de la faïence et de la céramique (dépliant, site internet du musée ...)

Fait à ....., le .....  
*Signature du représentant légal*

**Merci de retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :**  
**Communauté de Communes du Val de Sarthe, Musée de la faïence et de la céramique**  
**27, Rue du 11 novembre, 72210 La Suze-sur-Sarthe**  
**email : [accueil.museefaience@cc-valdesarthe.fr](mailto:accueil.museefaience@cc-valdesarthe.fr)**

*Les stages se déroulent du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 dans l'atelier du Musée de la faïence et de la céramique à Malicorne-sur-Sarthe. Ils sont ouverts aux enfants de 6 à 12 ans, préalablement inscrits, dans la limite des places disponibles. La clôture des inscriptions se fait 3 jours avant le début du stage. L'inscription est effective à réception du coupon réponse accompagné d'un chèque du montant total. En cas d'absence ou de désistement du stagiaire, le montant total du stage reste dû. Le musée se réserve le droit d'annulation en cas d'effectifs trop réduits, d'absence de l'encadrant pour raisons d'intempéries ou de maladie, pour les participants, en cas d'absence exceptionnelle (intempéries ou raison médicale sur présentation d'un justificatif), seul le montant du nombre de jours effectués est à régler. Nous acceptons les chèques ANCV.*